

ARTISANS INFOS



20 mai 2020



Depuis le début de la crise sanitaire, la CMA34 appuie les revendications des artisans et des Organisations Professionnelles.

Dans ce cadre, depuis le 17 mai, les quelque 1 200 salons de coiffure de l'Hérault peuvent recevoir des clients le dimanche.

Précédemment, les fleuristes de l'Hérault ont été autorisés à vendre le muguet le 1^{er} mai devant leurs magasins mais aussi leur production en click and drive.

Certaines demandes soutenues par CMA34 restent en attente.

La Fédération des Artisans du Taxi a saisi la CMA34 afin que leur soit accordé soit l'annulation des cotisations, soit un lissage sur les 12 mois de l'année 2021. La CMA34 appuie cette demande auprès du Préfet de l'Hérault et de l'URSSAF.

La CMA34 soutient fortement la filière "Couturière", engagée dans la fabrication de masques en tissu. La liste des entreprises artisanales dont les masques répondent aux normes AFNOR ou ADA sera relayée. De plus, la CMA34 va aider la filière "Couturière" à se structurer et à s'organiser.

Plus généralement, la CMA34 demande d'annulation des charges sociales et fiscales pour toutes les entreprises artisanales fortement impactées, qu'elles soient soumises à une fermeture administrative obligatoire ou non pendant la période de confinement ».

Christian POUJOL, Le Président et les Elus de la Chambre de métiers de l'Artisanat de l'Hérault

Afin de répondre au mieux aux besoins des artisans, le siège de la CMA34 à Montpellier sera ouvert toute la journée du lundi au vendredi à partir du 25 mai. Horaires : de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, ainsi que les antennes à Béziers, Clermont-l'Hérault et Lunel.

Mise à disposition de masques. Le port du masque est obligatoire dans les locaux de la CMA34.

Subvention de l'Assurance Maladie



Financement d'équipement pour la réouverture des entreprises Pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et les travailleurs indépendants à prévenir la transmission du COVID-19 au travail, l'Assurance Maladie – Risques professionnels propose la subvention « Prévention COVID ».

Plus d'infos: https://bit.ly/3cMs9EY

Autorisation d'ouverture des salons de coiffure le dimanche



Un arrêté préfectoral publié le 15 mai autorise l'ensemble des salons de coiffure de l'Hérault à employer des salariés les dimanches compris entre le 17 mai et le 19 juillet 2020 inclus.

Plus d'infos : https://bit.ly/3g21MwC

Aide AGEFIPH

L'objectif de cette aide financière est de soutenir les entrepreneurs travailleurs handicapés.

https://www.cma34-covid19.fr/les-aides-financieres/

Aides de l'Etat



Comment faire la demande de la prime de 1500€

L'aide versée au titre du mois de mai concerne les entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % durant la période comprise entre le 1er mai 2020 et le 31 mai 2020 par rapport à mai 2019.

Pour les entreprises **créées après le 1er février 2020**, la perte du chiffre d'affaires sera calculée par rapport au chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois.

Plus d'infos : https://bit.ly/2AvOaJR

Aides région Occitanie



La Région Occitanie apporte un soutien supplémentaire à la relance, avec le Fonds de solidarité Occitanie Volet 2 Bis pour le mois d'avril (dépôt des dossiers à partir du 19 Mai 2020 et avant le 30/06). Le Fonds de solidarité Exceptionnel Occitanie reste en vigueur pour le mois de mars (dépôt des dossiers avant le 31/05).

La CMA34 vous aide à déposer votre demande sur la plateforme « mes aides en ligne ».

Pour solliciter une assistance contact : a.lazare@cma-herault.fr

Plus d'infos: https://bit.ly/2X5dWwh

Aides locales

Communauté de Communes du Pays de l'Or



En complément de l'aide apportée par la Région Occitanie, le Pays de l'Or apporte un soutien à la trésorerie des entreprises via une subvention forfaitaire de 500 euros pour les travailleurs indépendants et 1 000 euros pour les entreprises ayant jusqu'à 10 salariés.

Plus d'infos: https://bit.ly/3bDBQEt



Communauté de Communes des Avants-Monts

Afin d'aider les entreprises, la Communauté de communes Les Avant-Monts a débloqué une enveloppe destinée à compléter les mesures d'urgence existantes et soutenir les entreprises.

Plus d'infos: https://bit.ly/3fZzkvt



Depuis le début de la crise du Covid-19, nos équipes sont mobilisées pour répondre à vos questions et vous aider. Vous avez été en contact avec nos services pendant la période de confinement et nous continuons à vous accompagner pour franchir cette nouvelle étape.

Merci de consacrer 3 minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire, dont les résultats nous permettront d'évaluer votre situation, de cerner vos besoins pour sécuriser votre relance. Nous prendrons contact avec vous dès réception.

<u>Démarrez votre autodiagnostic!</u>

Mise à disposition de masques. Le port du masque est obligatoire dans les

locaux de la CMA34.Retrouvez toutes les informations sur notre site



Suivez-nous sur les réseaux sociaux







Dans le cadre de la RGPD, vous pouvez demander à être désinscrit de nos listes de diffusion en adressant un message à : cma34@cma-herault.fr